

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **70 (1944)**

Heft 11

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ABONNEMENTS :

Suisse : 1 an, 13.50 francs

Etranger : 16 francs

Pour sociétaires :

Suisse : 1 an, 11 francs

Etranger : 13.50 francs

Prix du numéro :

75 centimes.

Pour les abonnements
s'adresser à la librairie
F. Rouge & C^o, à Lausanne.

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président : R. NEESER, ingénieur, à Genève ; Vice-président : † M. IMER, à Genève ; secrétaire : J. CALAME, ingénieur, à Genève. Membres : *Fribourg* : MM. L. HERTLING, architecte ; P. JOYE, professeur ; *Vaud* : MM. F. CHENAUX, ingénieur ; E. ELSKES, ingénieur ; EPITAUX, architecte ; E. JOST, architecte ; A. PARIS, ingénieur ; CH. THÉVENAZ, architecte ; *Genève* : MM. L. ARCHINARD, ingénieur ; E. MARTIN, architecte ; E. ODIER, architecte ; *Neuchâtel* : MM. J. BÉGUIN, architecte ; R. GUYE, ingénieur ; A. MÉAN, ingénieur ; *Valais* : M. J. DUBUIS, ingénieur ; A. DE KALBERMATTEN, architecte.

RÉDACTION : D. BONNARD, ingénieur, Case postale Chauderon 475, LAUSANNE.

**Publicité :
TARIF DES ANNONCES**

Le millimètre
(larg. 47 mm.) 20 cts.
Tarif spécial pour fractions
de pages.

En plus 20 % de majoration de guerre.

Rabais pour annonces
répétées.



ANNONCES-SUISSES S.A.
5, Rue Centrale,
LAUSANNE
& Succursales.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE

A. STUCKY, ingénieur, président ; M. BRIDEL ; G. EPITAUX, architecte.

SOMMAIRE. — URBANISME GENEVOIS : *Choix d'artères et percées*, par J.-J. DÉRIAZ, architecte S. I. A., à Genève. — *Le programme genevois de grands travaux*. — CARNET DES CONCOURS. — SERVICE DE PLACEMENT.

URBANISME GENEVOIS

Choix d'artères et percées

par J.-J. DÉRIAZ, architecte S. I. A., à Genève¹.

À l'encontre de la structure de la plupart des cités, le plan de Genève est caractérisé par la ceinture de constructions d'ordonnance régulière qui occupent l'emplacement des anciennes fortifications (fig. 1).

On peut remarquer que ce plan a créé des quartiers d'immeubles avec rues larges, à l'équerre, favorables à des habitations bien aérées et hygiéniques, mais qu'il ne s'est nullement préoccupé de ménager des artères prédominantes de circulation entre le centre et l'extérieur, et qu'il n'a maintenu comme telles que les voies qui existaient déjà :

Dans son ensemble, avec toutes ses rues égales et à l'équerre, il forme encore maintenant une ceinture, une barrière. On n'entre encore maintenant dans Genève que par les voies correspondant aux anciennes portes de Cornavin, de Neuve et de Rive.

La route de Ferney, la route de Saint-Genis par la Servette, la route de Vernier et même la rue de Saint-Jean viennent se briser à la ceinture des anciennes fortifications contre cette ordonnance à l'équerre des quartiers de la Rive droite.

Il en est de même de la route de Chancy à la place du Cirque. La route des Acacias ne pénètre pas plus commodément en ville.

La route de Florissant, la route de Malagnou se heurtent également au barrage de ceinture.

L'obstacle à la pénétration en ville que constitue cette ceinture de quartiers a été et est encore un obstacle à la prospérité de cette ville.

¹ Résumé d'une conférence faite le 16 mars 1944 à la Section de Genève de la Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Le but de cette étude est de le montrer, et de montrer aussi, par des propositions concrètes que malgré les erreurs commises à l'époque de la suppression des fortifications, on peut encore tirer un parti très utile de ce qui existe, sans pour cela proposer des bouleversements si considérables qu'ils ne seraient jamais exécutés.

Quelle relation existe-t-il entre ce plan des rues tel qu'il est à Genève et le marasme des affaires ?

La relation, nous la trouvons dans ce principe commercial élémentaire que si l'on veut faire des affaires, il faut donner à nos clients toutes les facilités pour qu'ils viennent à nous : un commerce indigène, ouvrant boutique sur la rue, attend en principe le client qui passe. Si le défaut de clarté du plan entrave la circulation, ce client passera le moins souvent possible devant la boutique du commerçant.

Le public obéit toujours à la loi du moindre effort : choisir son chemin pour se rendre en un point de l'agglomération représente un certain effort intellectuel. Si le plan de la ville est clair, si les artères de circulation forment un réseau coordonné, si pour chaque déplacement l'itinéraire s'impose sans effort, tous les commerces et entreprises seront plus souvent fréquentés.

Bien mieux, le public trouve alors un plaisir à circuler, le trafic augmente, et les affaires avec lui. Une vision claire et simple de la géographie facilite les décisions et les entreprises.

Dans le plan actuel de Genève, notre circulation est constamment gênée par des recoupements, des doublures de rues ou des culs-de-sac.

Cet état de choses est des plus néfastes, le plan de la cité n'étant pas l'outil commode qu'il devrait être, on tend à s'en servir le moins possible.

On cherche alors à vivre en dehors de l'agglomération, on fuit l'obligation d'aller en ville. C'est là une des raisons du développement extraordinaire et anormal des habitations de banlieue et des quartiers de villas. Plus que dans toute